



Paris, le 8 Juillet 2011

Bureau

Président

Pr Jean-Jacques Mourad

Vice-Président

Dr Nicolas Postel Vinay

Secrétaire Général

Dr Bruno Pannier

Secrétaire - Adjoint

Pr Olivier Hanon

Trésorier

Pr Xavier Girerd

Conseillers

Pr Athanase Benetos

Pr Daniel Herpin

Dr Pascal Poncelet

Dr Bernard Vaïsse

Adresses

Le Président

Unité Médecine Interne-HTA
Hôpital Avicenne
125 rue de Stalingrad – 93009 Bobigny
jean-jacques.mourad@avc.aphp.fr

Le Vice-Président

Service d'Hypertension Artérielle
Hôpital Georges Pompidou
20-40, rue Leblanc, 75908 Paris Cedex 15
automesure@noos.fr

Le Secrétaire Général

Service de Médecine
Hôpital F.H. Manhès,
8 rue Roger Clavier, 91712 Fleury
brpannier@gmail.com

Le Trésorier

Service d'Endocrinologie
Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière
83 bd de l'Hôpital - 75651 Paris Cedex 13
xavier.girerd@psl.aphp.fr

Le siège social

5 rue des colonnes du Trône
75012 Paris

Madame, Monsieur,

Vous avez annoncé que vous aviez l'intention de vous présenter à l'élection présidentielle en France en 2012 et à ce titre, de mettre en œuvre vos convictions au service des Français, dont une des principales préoccupations est leur Santé.

L'hypertension artérielle (HTA) est la maladie la plus fréquente en France. Elle concerne aujourd'hui près de 12 millions d'individus (30 % de la population adulte) et représente pour l'OMS, la principale cause modifiable de la Mortalité dans le Monde. Dans son rapport de 2007, la CNAM établissait un lien direct entre la meilleure prise en charge thérapeutique des hypertendus et la diminution de la mortalité cardiovasculaire observée entre 2000 et 2005, reconnaissant la pertinence sanitaire de l'investissement financier de la Collectivité pour cette pathologie.

Le 24 juin 2011, par décret signé malgré les avis réservés du conseil de la CNAMTS, de l'UNCAM, de l'UNOCAM et de la Haute Autorité de Santé, le gouvernement a décidé de ne plus dédier une prise en charge à 100 % au titre des affections de longue durée aux formes les plus graves de l'HTA. Cette décision purement financière, non concertée avec les sociétés savantes, dont les conséquences sanitaires n'ont pas été évaluées, marque un recul historique de la prévention cardiovasculaire en France.

En effet, les formes les plus graves d'HTA qui concernent au 31 décembre 2010, 1 217 763 patients selon les données de la CNAM, sont également les plus coûteuses. Une proportion significative de patients ne pourra pas prendre à sa charge le coût restant dû et sera exposée à un risque accru de complications graves : accident vasculaire cérébral ou infarctus du myocarde. De plus, cette décision instaure de facto pour la première fois en France une inégalité de droit aux soins entre des Français souffrant de la même pathologie : les patients atteints d'une HTA sévère avant la suppression de cette pathologie de la liste des ALD pourront dans

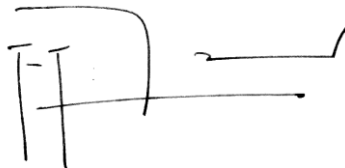
le cadre d'un renouvellement continuer à bénéficier d'une prise en charge à 100 %, contrairement aux nouveaux patients qui devront s'acquitter du ticket modérateur. Enfin, cette décision aura également des répercussions sur l'ensemble des Français souscrivant à une assurance complémentaire en raison de l'augmentation attendue des cotisations.

Le CFLHTA, Comité Français de Lutte contre l'Hypertension Artérielle, regrette que ce décret affectant directement 30 % de la population adulte et indirectement l'ensemble de la société n'ait mérité ni évaluation approfondie ni débat public. Par la présente, nous vous sollicitons donc en tant que candidat annoncé à l'investiture présidentielle afin de connaître votre position vis-à-vis de cette décision ainsi que le projet sanitaire que vous mettriez en œuvre pour la prise en charge de cette maladie si vous étiez élu.

Nous sommes convaincus que votre opinion sur ce sujet sociétal concret, ayant des conséquences directes sur le quotidien d'un très grand nombre de nos concitoyens, intéressera vos électeurs potentiels.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de notre parfaite considération.

Professeur Jean-Jacques Mourad
Président du CFLHTA

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.